

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'épisode météorologique violent avec fortes rafales de vent le mercredi 1^{er} novembre 2023 et le jeudi 2 novembre 2023, crée un risque manifeste pour la sécurité publique en raison des menaces accrues de chutes de branches ou d'arbres dans le bois de l'Épinay et avenue verte à Forges-les-Eaux.

ARRETE :

N°2022-229

Objet : Accès interdit avenue Mathilde et avenue verte

Le mercredi 1^{er} novembre 2023 et le jeudi 2 novembre 2023

Article 1 :

Du mercredi 1^{er} novembre 2023 au jeudi 2 novembre 2023, l'accès au bois de l'Épinay, avenue Mathilde et avenue Verte est interdit aux piétons et à tous véhicules, motorisés ou non.

Article 2 :

Les interdictions seront délimitées à l'aide de barrières mobiles et mises en place par les services techniques de la ville.

L'article 1 ne s'applique pas :

- Aux personnels des Services Techniques en charge de la gestion de la forêt communale,
- Aux personnels de l'Office Nationale des Forêts,

Article 3 :

Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation mise en place.

Article 4 : Monsieur le Gardien de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 30 octobre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : 31 octobre 2023